

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Touristique du Cap Bon-SA
Siège social Avenue Mongi Slim – Nabeul

La Société Touristique du Cap Bon « STCB » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015 Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mohamed Mejdî JAZIRI (GAC)

BILAN ARRETE
au 31 décembre 2015
(exprimé en dinars)

<i>Actifs</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<i>Actifs non courants</i>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		0.000	0.000
Moins : amortissements		0 000	0 000
Immobilisations corporelles	AC1	39 732.163	39 732.163
Moins : amortissements	AC1	37 441 872	37 441.872
Immobilisations financières	AC2	5 485 133.114	5 130 133.114
Moins : provisions		1 798 490.000	1 331 270.000
Total des actifs immobilisés		3 688 933.405	3 801 153.405
Autres actifs non courants		0.000	0.000
Total des actifs non courants		3 688 933.405	3 801 153.405
<i>Actifs courants</i>			
Stocks		0 000	0 000
Moins . provisions		0 000	0 000
Clients et comptes rattachés	AC3	23 602.000	11 801.000
moins . provisions		0.000	0.000
Autres actifs courants	AC4	1 636 959 164	1 667 493 153
moins : provisions		15 731.725	15 731.725
Placements et autres actifs financiers		0.000	0 000
Liquidités et équivalents de liquidités	AC5	14 004.224	26 553 000
Total des actifs courants		1 658 833.663	1 690 115.428
Total des actifs		5 347 767.068	5 491 268.833

BILAN ARRETE
au 31 décembre 2015
(exprimé en dinars)

<i>Capitaux propres et passifs</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		80 000.000	80 000.000
Réserves		4 454 238.987	4 454 238 987
Autres capitaux propres		405 600 000	405 600 000
Résultats reportés		-2 287 853.529	-1 227 390.263
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	PA1	2 651 985.458	3 712 448.724
Résultat de l'exercice		-714 254 590	-1 060 463.266
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<i>1 937 730.868</i>	<i>2 651 985.458</i>
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts		0.000	0 000
Autres passifs financiers		0.000	0.000
Provisions	PA2	181 657.490	24 610.490
Total des passifs non courants		181 657.490	24 610.490
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	PA3	3 329.030	1 121 711
Autres passifs courants	PA4	3 225 049.680	2 813 350 717
Concours bancaires et autres passifs financiers		0 000	200 457
Total des passifs courants		3 228 378.710	2 814 672.885
<i>Total des passifs</i>		<i>3 410 036.200</i>	<i>2 839 283.375</i>
Total des capitaux propres et des passifs		5 347 767.068	5 491 268.833

STCB SA

ETAT DE RESULTAT- MODELE AUTORISE
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015
(exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus de locations		10 000 000	8 687 717
Autres produits d'exploitation jetons de présence		7 500 000	6 000 000
Produits immobilisée		0 000	0 000
Total des produits d'exploitation		17 500.000	14 687.717
<i>Charges d'exploitation</i>			
Achats consommées		0 000	0 000
Charges de personnel		18 000 000	18 000 000
Dotations aux amortissements et aux provisions	Ch2	637 220 000	999 420 000
Autres charges d'exploitation	Ch1	89 769 380	51 126 478
Total des charges d'exploitation		744 989.380	1 068 546.478
<i>Résultat d'exploitation</i>		-727 489.380	-1 053 858.761
Charges financières nettes		331 297	5 663 365
Produits financiers		2 854	2 820
Autres gains ordinaires	Ch3	14 313 233	2 026 247
Autres pertes ordinaires		0 000	2 220 207
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		-713 504.590	-1 059 713.266
Impôt sur les bénéfices		750 000	750 000
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		-714 254.590	-1 060 463.266
Eléments extraordinaires		0 000	0 000
<i>Résultat net de l'exercice</i>		-714 254.590	-1 060 463.266
Résultat net de l'exercice		-714 254.590	-1 060 463.266
Effets des modifications comptables		0 000	0 000
Résultat après modifications comptables		-714 254.590	-1 060 463.266

STCB SA**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE - MODELE AUTORISE****Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015**

(exprimé en dinars)

	31/12/2015	31/12/2014
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
Résultat net	-714 254.590	-1 060 463.266
Ajustements pour		
* Amortissements et provisions	624 267 000	999 420 000
* Variation des		
Stocks	0 000	0 000
Créances	-11 801 000	-11 801 000
autres actifs	30 533 989	147 279 000
fournisseurs d'exploitation	2 207 319	-5 146 000
autres dettes	411 698 963	1 306 755 809
* Plus ou moins values de cession	0 000	0 000
* Transfert de charges	0 000	0 000
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	342 651.681	1 376 044.543
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immo incorporelles	0 000	0 000
Décassements provenant de l'acquisition d'immo corporelles	0 000	0 000
Décassements provenant de l'acquisition d'immo financières	-355 000 000	-1 350 000 000
Encaissements provenant de la cession d'immo incorporelles	0 000	0 000
Encaissements provenant de la cession d'immo corporelles	0 000	0 000
Encaissements provenant de la cession d'immo financières	0 000	0 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-355 000.000	-1 350 000.000
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Encaissement suite à l'émission d'actions	0 000	0 000
Dividendes et autres distribution	0 000	0 000
Encaissements provenant des emprunts ou subventions	0 000	0 000
Remboursement d'emprunts	0 000	0 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0.000	0.000
Incidences des variations des taux de changes	0.000	0.000
<i>Variation de trésorerie</i>	-12 348.319	26 044.543
Trésorerie au début de l'exercice	26 352.543	308.000
Trésorerie à la clôture de l'exercice	14 004.224	26 352.543

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STCB est une société anonyme créée en 1965, avec un capital de 80 000 DT.

La société a pour objet la création, l'exploitation et l'installation de tout établissement hôtelier, balnéaire, de loisirs, de jeux, restauration et plus généralement, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes les opérations se rattachant à son objet social

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les Etats Financiers sont présentés par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

L'élaboration des Etats financiers a été faite dans le respect des principes comptables et en conformité avec les hypothèses et conventions prévues par le cadre conceptuel prévu par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996

Les Etats financiers sont composés du Bilan, de l'Etat des Résultats. Les Notes aux Etats Financiers reprennent le détail des principales rubriques

2.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts historiques hors taxes récupérables et sont amorties linéairement sur la base des taux suivants

Agencements, Aménagements et Installations	15%
Matériel de transport	20%
Equipements de bureau	20%
Matériel informatique	33,33%

2.2. Immobilisations Financières

Les titres de participations sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition

NOTES EXPLICATIVES

3-1 : Notes sur les Actifs

AC 1- Immobilisations corporelles		2015	2014
Terrain	**	2 290 291	2 290.291
Agens,amén & install		22 719.338	22 719.338
Equipements de bureau		5 384.599	5 384 599
Matériels informatiques		9 337 935	9 337 935
Total brut		39 732.163	39 732.163
Amortissement Agens,amén & install		22 719.338	22 719.338
Amortissement Equipements de bureau		5 384.599	5 384.599
Amortissement Matériels informatiques		9 337 935	9 337 935
Total Amortissements		37 441.872	37 441.872

** Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements au 31 Décembre 2015 est présenté en annexe 1.

Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons constaté que le terrain est nanté au profit de Amen Bank pour une valeur de 1 650 000 DT

AC 2- Immobilisations financières		2015	2014
Société d'investissement du Cap Bon		1 999 995 000	1 999 995.000
Société hotelière Riadh	**	3 233 000.000	2 878 000 000
Banque Tunisienne de solidarité		250 000.000	250 000 000
Société Cité Néapolis de Nabeul		2 000.000	2 000.000
Dépôts & cautionnement		138 114	138 114
Total brut		5 485 133.114	5 130 133.114
Provisions sur TP Société SHR		1 798 490 000	1 331 270 000
Total Net		3 686 643.114	3 798 863.114

** Il est à signaler que la rubrique titre participation dans la Société Hôtelière RIADH figure pour un montant de (3 233 000 DT = 3 528 0000 DT – 295 000 DT) montant souscrit –

montant non encore libéré Or, selon le dossier juridique de la Société Hôtelière RIADH, la part détenue par la STCB dans son capital s'établit à 3 527 850 DT, soit un écart de 150 DT

AC 3-Clients et comptes rattachés	2015	2014
Club Sportif et récréatif Riadh	23 602.000	11 801 000
Total	23 602.000	11 801.000

AC 4- Autres actifs courants	2015	2014
Fournisseurs Avances & Acomptes	14 760.000	10 595 000
Compte de liaison SHR	842 435.001	842 435 001
Compte de liaison SHR	719 569.122	755 517.413
Compte de liaison SICAB	3 743 160	3 743 160
Etat report TVA	45 781.471	45 282.169
Etat report IS	3 836.410	3 086.410
Compte d'attente	6 000.000	6 000.000
Charges payées d'avance	834.000	834 000
Total	1 636 959.164	1 667 493.153

** Solde non justifié

AC5-Liquidités et équivalents de liquidités	2015	2014
Banque ATB	178.476	175.622
Banque STB 998	40.832	40 393
AMEN BANK	13 752 257	26 337 102
Banque BTE	32 659	-
Total	14 004.224	26 553.117

3-2 : Notes sur les capitaux propres et les passifs

PA 1- Capitaux propres avant résultat de l'exercice	2015	2014
Capital social	** 80 000 000	80 000 000
Réserves légales	4 242.154	4 242 154
Autres réserves	*** 4 449 996.833	4 449 996 833
Autres capitaux propres	**** 405 600.000	405 600 000
Résultats reportés	- 1 227 390 263	- 1 227 390 263
Résultats 2014 en instance d'affectation	- 1 060 463.266	-
Total	2 651 985.458	3 712 448.724

****** Devant les problèmes liés à l'identification des actionnaires de la STCB, puisque certains actionnaires contestent la valeur de leurs participations mentionnées sur les certificats de propriété en se basant sur des preuves à leurs dispositions, et que d'autres contestent les noms inscrits sur les certificats de propriété qui leurs ont été délivrés, l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2013 a demandé en justice la désignation d'un expert judiciaire afin d'arrêter définitivement la liste des actionnaires de la société

Les travaux accomplis par l'expert judiciaire ont permis d'identifier les détenteurs de participations dans le capital de la STCB à hauteur de 77 595 D sur un capital total de 80 000 D

******* Ce montant correspond aux plus-values réalisées suite à la cession des unités Beaurivage, Aladin et Néapolis.

******** Ce montant correspond à la plus-value dégagée lors de la réévaluation des titres de la société hôtelière Salammbô en 1991. Ces titres ont été cédés au cours de la même année

PA 2- Provisions	2015	2014
Provisions pour risques & charges	181 657.490	24 610 490
Total	181 657.490	24 610.490

Le solde de ce compte se détaille comme suit : provisions pour risque fiscal à hauteur de 11 657,490 DT et provision pour dédommagement société Sani Vew à hauteur de 170 000 DT.

PA 3-Fournisseurs et comptes rattachés	2015	2014
Fournisseurs divers	3 329.030	1 121.711
Total	3 329.030	1 121.711

PA 4- Autres passifs courants	2015	2014
Cient CVBA Avance & Acompte	300 000.000	200 000.000
Cient Royal Marbre Avance & Acompte	-	75 000 000
Cient SNI Avance & Acompte	1 075 000.000	710 000.000
Cient Sani Vew Avance & Acompte	400 000 000	400 000 000
Personnel charges à payer	***** 13 501.017	13 501.017
État impôts & taxes	***** 17 501.202	19 320 954
Compte de liaison SNI	1 364.717	1 364 717
Gouvernorat de Nabeul	** 674 400.000	674 400 000
Versement / augmentation du Capital	*** 640 816.985	640 816 985
Charges à Payer	**** 93 863.019	70 344 304
Produits constatés d'avance	8 602.740	8 602.740
Total	3 225 049.680	2 813 350.717

** Ce montant correspond à la valeur du lot de terrain de l'hôtel « Salammbô » acquis auprès du Gouvernorat de Nabeul

*** ce montant correspond aux versements opérés sur les agrumes et autres produits agricoles dans tout le Gouvernorat de Nabeul, au titre de l'augmentation du capital de la société Ce montant a été viré dans ce compte au cours de l'exercice 1989 lorsque l'assemblée des actionnaires a décidé de ramener le capital social à 80 000 DT

**** Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2015 à 93 863,019 DT contre 70 344,304 DT au 31 décembre 2014, Il se détaille comme suit

	2015	2014
Droit d'enregistrement main levée (solde 2006)	9 595.950	9 595 950
Honoraires CAC 2013	-	7 663 000
Honoraires CAC 2014	9 162.710	8 200 000
Honoraires CAC 2015	9 200.000	
Honoraires comptable 13/14	-	2 400.000
Honoraires comptable 2015	1 200.000	-
Jetons de présence 2009	6 250.000	6 250.000
Jetons de présence 2010	6 250.000	6 250 000
Jetons de présence 2011	6 250.000	6 250.000
Jetons de présence 2012	9 375.000	10 000.000
Jetons de présence 2013	12 500.000	10 000.000
Jetons de présence 2014	22 500.000	-
Pénalités impôts	1 444.394	3 195 354
interets bancaires 4tr/15 AB	134.965	540.000
-		
Total	93 863.019	70 344.304

***** Le solde du compte provision pour congés payés est un solde antérieurement constitué et n'as pas été extourné en 2015

***** Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2015 à 17 501,202 DT contre 19 320,954 DT au 31 décembre 2014, Il se détaille comme suit :

	2015	2014
Déclarations constatées 10-11-12	13 793.426	13 793 426
Etat retenues à la source	3 662 176	685 648
Taxe sur les terrains non bâtis	-	4 820.880
Etat TCL	43 600	20 000
Etat droit de timbre	2.000	1.000
Total	17 501.202	19 320.954

3-3: Notes sur l'état de résultat

Le solde des autres charges d'exploitation se détaille comme suit

Ch 1 - Autres charges d'exploitation	2015	2014
Honoraires	14 791.910	14 596.740
Frais de publications	1 550.854	595.514
Jetons de présence	34 816.176	4 000.000
Quote part frais du siège	32 156.850	26 000.000
Impôts et taxes	5 864.923	5 300.880
Services bancaires	373.308	545 544
Autres frais divers	215.359	87 800
Total	89 769.380	51 126.478

Le solde des dotations aux amortissements et aux provisions se détaille comme suit

Ch 2 - Dotations aux amortissements et aux provisions	2015	2014
dotations aux provisions / titres de participation société SHR	467 220 000	993 820.000
Provisions pour risques et charges	170 000 000	5 600 000
Total	637 220.000	999 420.000

Ch 3 - Autres gains ordinaires	2015	2014
reprise sur provisions pour risque fiscal	14 313.233	-
profit ordinaires	-	2 026 247
Total	14 313.233	2 026.247

4 -Engagements hors Bilan:

Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons constaté que le terrain de STCB est nanti au profit de Amen Bank pour une valeur de 1 650 000 DT en contrepartie d'un emprunt bancaire accordé à la Société Hôtelière RIADH.

5 – Evénements postérieurs à la clôture :

Une saisie conservatoire a été opérée par l'administration fiscale sur le compte courant bancaire de la société STCB ouvert auprès de la banque AMEN BANK. Cette saisie a eu lieu dans le cadre de la non libération du 4^{ème} quart de l'augmentation du capital de la Société Hôtelière RIADH par la société STCB.

STCB SA

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				Valeurs nettes comptables 2015
	Valeur brute 2014	Acquisitions 2015	Cessions 2015	Total brut 2015	Amort cumulés 2014	Dotation aux amort 2015	Amortissement mat cédés	Amortissements cumulés 2015	
Terrain	2 290 291			2 290 291	-	-	-	-	2 290 291
Agents,amén & install	22 719 338			22 719 338	22 719 338			22 719 338	-
Equipements de bureau	5 384 599			5 384 599	5 384 599			5 384 599	-
Matériels informatiques	9 337 935			9 337 935	9 337 935			9 337 935	-
TOTAL	39 732.163	-	-	39 732.163	37 441.872	-	-	37 441 872	2 290.291

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique du Cap Bon SA

**Objet : Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les états financiers
arrêtés au 31 décembre 2015**

Messieurs,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'examen des états financiers de la Société Touristique du Cap Bon SA arrêtés au 31 Décembre 2015.

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan 5 347 767 DT Et un résultat déficitaire net de 714 254 DT ont été arrêtés par votre conseil d'administration et relèvent de sa responsabilité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité et relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers dans leur ensemble.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers ci-joints, arrêtés par votre conseil d'administration, et établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tunisiennes, tel que fixé par la loi N° 96-112 du 30 Décembre 1996, sont sincères et réguliers et qu'ils donnent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière de la Société Touristiques du Cap Bon SA, arrêtée au 31 décembre 2015 et du résultat de ses opérations à cette date.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations comptables données dans le rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de la société arrêtés au 31 Décembre 2015.

Sans remettre en cause l'opinion d'audit ci-dessus exprimée, nous avons constaté que

- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons remarqué que la société ne s'est pas encore conformée à la réglementation en vigueur en ce qui concerne la tenue des comptes en valeurs mobilières pour les actions émises par la société. Par ailleurs, la société n'a pas encore signé et déposé le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006.
- Les statuts de la société sont à jour jusqu'à la parution de la loi N°2000-93 du 3 Novembre 2000, portant promulgation du code des sociétés commerciales. Alors que ces derniers doivent tenir compte des dispositions de la loi N° 2005-65 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières ainsi que la loi N°2009-16 du 16 mars 2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 02 Février 2018

La Générale d'Audit & Conseil – GAC

Mohamed Mejdi JAZIRI
Commissaire aux comptes
Associé



SOCIÉTÉ TOURISTIQUE DU CAP BON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Exercice clos le 31 décembre 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telle conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A – Conventions et opérations antérieures

- 1) – Au cours de l'exercice 2007, la STCB qui détient 99,99% du capital de la SHR a accordé à cette dernière des avances pour un montant de 37 780 DT (Avances sans Intérêts). Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 9 juillet 2009.
- 2) Au cours de l'exercice 2008, la STCB qui détient 99,99% du capital de la SHR a accordé à cette dernière des avances de fonds pour un montant de 490 825 DT (Avances sans intérêts). Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 9 juillet 2009.
- 3) La STCB a cédé au cours de l'exercice 2008 sa participation dans le capital de la SODICAB à la SICAB à sa valeur mathématique à la clôture de l'exercice 2008, soit un montant total de 426 247 DT. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 9 juillet 2009.
- 4) L'avance obtenue par la STCB de la SICAB en 2007 (sans intérêt), pour un montant de 50 000 D a été remboursée au cours de l'exercice 2008. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 9 juillet 2009.

- 5) Au cours de l'exercice 2009, la STCB qui détient 99,99 % du capital de la SHR a accordé à cette dernière des avances de fonds pour un montant de 505 493 DT (Avances sans intérêts) Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration du 12 février 2011
- 6) Au cours de l'exercice 2010, la STCB qui détient 99,99 % du capital de la SHR a accordé à cette dernière des avances de fonds pour un montant de 37 372 DT. D'autre part, la société SHR a remboursé à la STCB au cours de l'année 2010 un montant égal à 153 422 DT

Ces opérations ont été postérieurement autorisées par votre conseil d'administration du 16 septembre 2011, et approuvées par votre Assemblée Générale du 10 Novembre 2011

- 7) Au cours de l'exercice 2010, la STCB a reçu de l'un de ses administrateurs à titre de prêt un montant de 30 000 DT qui a été intégralement remboursé par la société Cette opération a été postérieurement autorisée par votre conseil d'administration du 16 septembre 2011, et approuvée par votre Assemblée Générale du 10 Novembre 2011
- 8) Au cours de l'exercice 2011, la STCB qui détient 99,99 % du capital de la SHR a accordé à cette dernière des avances de fonds d'un montant de 10 738 DT D'autre part la société SHR a remboursé à la STCB courant l'exercice 2011 un montant égal à 98 369 DT

Ces opérations ont été postérieurement autorisées par votre conseil d'administration du 25 Octobre 2012, et approuvées par votre assemblée générale du 5 janvier 2013

- 9) Au cours de l'exercice 2012, la société STCB a accordé à la société Hôtelière RIADH des avances de fonds pour un montant de 200 262 DT, et la SHR a remboursé au cours du même exercice des avances cumulées dues à la STCB à hauteur d'un montant de 100 669 DT Ces opérations ont été postérieurement autorisées par votre conseil d'administration du 17 juillet 2014 et par votre Assemblée Générale du 22 novembre 2014
- 10) Au cours de l'exercice 2013, la société STCB a accordé à la société Hôtelière RIADH des avances de fonds pour un montant de 80 340 DT Et la SHR a remboursé au cours du même exercice des avances cumulées dues à la STCB à hauteur d'un montant de 38 816DT Ces opérations ont été postérieurement autorisées par votre conseil d'administration du 04 Mai 2015 et par votre assemblée générale du 09 Juillet 2015
- 11) Au cours de l'exercice 2014, la société STCB a accordé à la société Hôtelière RIADH des avances de fonds pour un montant de 75 982 DT, et la SHR a remboursé des avances cumulées dues à la STCB à hauteur d'un montant de 228 500 DT. Ces opérations ont été postérieurement autorisées par votre conseil d'administration du 10 août 2016 et par votre assemblée générale du 24 septembre 2016

B – Conventions et opérations nouvellement réalisées

- 1) Au cours de l'exercice 2015, la société STCB a accordé à la société Hôtelière RIADH des avances de fonds pour un montant de 2 500 DT, et la SHR a remboursé des avances cumulées dues à la STCB à hauteur d'un montant de 38 448 DT. Cette opération n'est pas encore autorisée ni par votre conseil d'administration ni par votre assemblée générale.

C – Rémunérations des Dirigeants Sociaux

- 1) Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 Nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales sont définies comme suit :

- La rémunération du Directeur Général de la société est composée de d'une indemnité mensuelle brute de 1 500 DT à compter du 1^{er} octobre 2013.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2013.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'assemblée générale annuelle.

- 2) Les obligations et engagements de la STCB vis à vis du Directeur Général et des membres du Conseil d'Administration, tel qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 Décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

	Charge de l'exercice	Passifs
Avantages à court terme	18 000 DT	
Jetons de présence	34 816 DT	63 125 DT
TOTAL	52 816 DT	63 125 DT

Par ailleurs, et en dehors des conventions ou opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 2 février 2018

La Générale d'Audit & Conseil – GAC

Mohamed Mejdi JAZIRI
Expert Comptable
Associé

